



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 120-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.312

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Ochsenbein (Bévilard, UDC) (porte-parole)
Zbinden (Mittelhäusern, UDC)
Graber (La Neuveville, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Gerber (Reconvilier, PEV)
Kullmann (Hünibach, UDF)
Bühler (Romont BE, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour la sauvegarde de la liberté alimentaire et le soutien à l'agriculture suisse

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de garantir qu'aucune institution publique placée sous la compétence cantonale (hautes écoles, hôpitaux, EMS, administrations, etc.) ne puisse imposer un menu exclusivement végétarien ou interdire, de manière générale, la viande et les produits d'origine animale. Un choix équilibré, incluant des plats carnés issus en priorité d'exploitations suisses conformes aux normes de bien-être animal, devra être maintenu ;
2. de prévoir si nécessaire des adaptations légales nécessaires afin de protéger durablement la liberté de choix alimentaire et de prévenir toute discrimination, directe ou indirecte, à l'encontre des produits d'origine animale.

Développement :

Depuis qu'une majorité du Parlement des étudiants de l'Université de Berne a voté, en avril 2025, en faveur d'une alimentation exclusivement végétane dans ses cantines – initiative désormais relayée par l'association « Tier im Fokus » (TIF) auprès de la Ville de Berne – se dessine, dans l'espace public cantonal, une volonté idéologique de bannir purement et simplement la viande (et plus largement les produits d'origine animale) des institutions financées par la collectivité. Cette dérive, en plus de restreindre la liberté de choix des citoyennes et citoyens, menace directement l'équilibre économique, social et écologique d'une agriculture suisse déjà soumise à une pression grandissante.

Destinataire

– Grand Conseil